ELECTIONS DU BUREAU DIRECTEUR DU COMITE DEPARTEMENTAL DE GOLF DU PAS-DE-CALAIS

APPEL A CANDIDATURES

1. Date et lieu de l'Assemblée Générale Elective :

L'Assemblée Générale Elective du Comité Départemental de Golf du Pas-de-Calais aura lieu :

Le samedi 24 Octobre 2020 à 10H30 à l'Aa Saint-Omer Golf Club

2. Composition des listes :

Les listes de candidats doivent respecter les obligations mentionnées ci-après pour être recevables :

- Chaque liste doit être complète et comprendre un nombre de candidats éligibles égal au nombre de postes à pourvoir (article 4 du règlement intérieur) ;
- -Chaque liste doit garantir la représentation de chacun des deux sexes tels que prévus par l'article 6 des statuts et 3 du règlement intérieur du Comité Départemental de Golf ;
- Les candidats doivent remplir toutes les conditions suivantes <u>au jour de la date limite de dépôt des candidatures</u> :
 - Être majeurs ;
 - Être licenciés de la ffgolf dans la catégorie « membre association sportive » depuis plus de 6 mois ;
 - Être membre et licencié d'une association sportive affiliée à la Fédération ayant son siège social dans le ressort territorial du Comité Départemental et en règle avec la ffgolf.

Ne sont pas éligibles au Bureau, ne peuvent y être cooptés et ne peuvent en rester membres :

- 1. les personnes de nationalité française condamnées à une peine faisant obstacle à leur inscription sur les listes électorales,
- 2. les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
- 3. les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction disciplinaire d'inéligibilité temporaire aux organes dirigeants de la ffgolf.

3. Chiffres de Référence (en fonction des statuts et RI) :

Les statistiques départementales des licenciés majeurs « membres AS » 2019 font apparaître les résultats suivants : 1 679 licenciés dont 504 féminines soit 30,02 % arrondi à 30%.

Les listes doivent donc comprendre au moins 1 femme sur 3 membres pour être recevables.

4. Dépôt et recevabilité des listes :

Conformément au Règlement des Opérations Electorales approuvé par le Bureau Directeur du Comité Départemental de Golf, les listes des candidats <u>doivent être réceptionnées au plus tard le 07 septembre 2020 à l'adresse suivante</u>:

Comité Départemental de Golf du Pas-de-Calais Route de la Trésorerie – 62126 Wimille

5. Pièces complémentaires à fournir par les candidats :

Pour être recevables, les listes doivent être complètes et accompagnées pour chaque candidat :

- des attestations sur l'honneur d'absence d'incompatibilité portées de manière manuscrite. <u>Seules les attestations</u> <u>originales (interdiction des copies) seront recevables</u> ;
- Copie de la licence « Membre AS » ou attestation de licence « Membre AS » ;
- Original du bulletin du casier judiciaire (bulletin numéro 3) ;
- *Copie d'une pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité).

*Une copie du permis de conduire n'est pas autorisée.